

Formation Bi-Mention Activités équestres

BP JEPS mention Equitation

BP JEPS mention Tourisme Equestre



Ministère de l'Agriculture
Enseignement Agricole Public de la Lozère

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport

Objectifs de la formation

- Exercer le métier de " Moniteur d'équitation ".
- Conduire un projet d'animation, d'initiation ou de perfectionnement.
- Participer aux soins quotidiens des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.
- Accueillir le public, animer la structure, assurer la **promotion** des activités.
- Evaluer la **cavalerie** et la travailler régulièrement pour assurer la sécurité des pratiquants et leur satisfaction.

Contenu de la formation et structure du diplôme

● Structure du diplôme

- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme d'Etat (niveau IV) délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Le système d'évaluation se fait par **Unités Capitalisables** (UC).
- Pour obtenir le diplôme, toutes les UC doivent être validées. Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour les valider.

● Contenu de la formation

Formation générale : Expression / communication, anglais (domaine professionnel)

Formation technique : Connaissance des publics et de l'entreprise, méthodologie de projet, préparer une action d'animation, encadrer un groupe, conduire une action éducative en équitation ou en tourisme, mobiliser les techniques liées aux activités d'équitation ou de tourisme équestre.

Rythme et durée de la formation

- Période : de janvier à décembre
- Durée de la formation : 1700 heures (dont 1200 h en centre et 500h en entreprise).
- Parcours de formation individualisé.
- Lieux de formation : CFPPA de Marvejols et Atelier Technologique Cheval LEGTA Saint Chély d'Apcher

Conditions d'admission, statuts et rémunération ...

- Avoir 18 ans minimum
- Validation des exigences préalables à l'entrée en formation pour la mention **équitation** et tourisme équestre
- Galop 7 et Niveau IV (BAC, BAC PRO ...) pour la mention équitation et galop 6 pour la mention tourisme équestre
- Etre porteur d'un projet professionnel
- Expérience professionnelle souhaitée en équitation, en tourisme équestre et en animation
- Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
- Fournir un certificat de non contre-indication à la pratique des activités équestres datant de moins de 3 mois
- Statuts
 - Demandeur d'emploi : formation pouvant être financée par la Région Languedoc-Roussillon
 - Salarié (en CDD ou CDI) : le financement peut être pris en charge par le fonds de formation auquel cotise l'employeur dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)
 - Individuel payant
- Rémunération : la rémunération des stagiaires est envisagée selon la situation de chacun au moment de l'entrée en formation :
 - Pôle Emploi (AREF, ASS)
 - Région Languedoc-Roussillon (Livre IX du code du travail)...

Perspectives d'emploi

- Salarié(e) dans une structure équestre.
- Responsable ou gérant(e) d'une structure équestre.



Enseignement agricole public de la Lozère

Contactez-nous :

CFPPA de la Lozère

Site de Marvejols

1, av. des Martyrs de la Résistance

48100 Marvejols

Tél. 04 66 32 73 99 **Fax.** 04 66 32 38 27

Mail : cfppa.lozere@educagri.fr



www.eplealozere.fr

